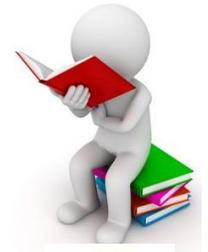


1. Climat harmonieux



- a. J'utilise un langage correct, poli et respectueux.
- b. J'ai un comportement non-violent, c'est-à-dire que j'évite les chamailleries, l'intimidation, la provocation, et les remarques blessantes.
- c. Je réponds poliment.
- d. Je suis responsable du matériel utilisé à l'école. Si je le perds ou l'abîme, je dois en assumer les coûts.
- e. Je laisse à la maison jouets (ballons, etc.), objets électroniques ou tout objet susceptible de déranger ma concentration ou celle de mes camarades.



2. Sécurité

- a) Je circule dans l'école calmement.
- b) Je me déplace à l'intérieur de l'école seulement si j'ai l'autorisation d'un adulte.
- c) Je n'ouvre pas une porte d'entrée de l'école pour laisser entrer quelqu'un
- d) Je grimpe seulement aux endroits prévus.
- e) Dès que j'entre dans la cour d'école aux heures de surveillance, j'y reste et je respecte les règles de vie.
- f) En tout temps, je porte des souliers à l'intérieur de l'école. Lorsque la température l'exige, je porte des bottes à l'extérieur.



3. Un départ du bon pied

- a. Je respecte l'horaire de l'école.
- b. J'apporte à l'école mon matériel scolaire.
- c. Pour le cours d'éducation physique, je porte un short ou un pantalon de sport, un t-shirt, des espadrilles.



d. J'apporte à la maison mes travaux scolaires.

4. Tenue vestimentaire

a. Je m'habille de façon soignée et ma tenue est convenable, décente et sécuritaire pour un milieu scolaire.



5. Santé et hygiène

a. J'apporte à l'école une collation saine et nutritive.

b. Pour des raisons de sécurité (allergies connues ou inconnues), aucun aliment contenant des arachides, des noix ou des graines de toutes sortes n'est toléré dans l'école.



Le respect du code de vie



C'est une approche où on encourage les comportements positifs et constructifs.



Les élèves auront la possibilité de recevoir une mention d'honneur à 4 reprises durant l'année selon les catégories établies.



Nous devons prévoir des conséquences malheureuses face aux comportements inacceptables.



Tout manquement aux règles de vie peut entraîner une ou des conséquences parmi les suivantes : retrait, privation de récréation ou d'une activité, réflexion écrite, confiscation, retenue, rencontre avec les intervenants scolaires, les parents et la direction, et suspension à l'interne ou à la maison avec travaux.



Pour tout billet d'infraction, il y a retenue les **mardis** ou les **jeudis**.

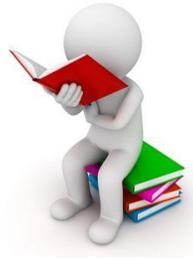
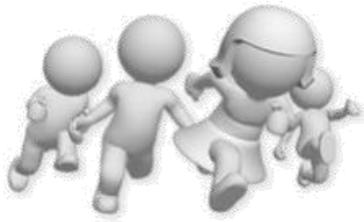


- de 15h15 à 15h45
- Deux retards dans une même semaine = une retenue pour le deuxième et le troisième cycle.
- Des retenues s'appliqueront aux élèves du premier cycle si le problème de retards persiste après discussion avec les parents.

La **retenue** doit être effectuée à **la date indiquée** sur le billet que le parent signe. Aucun changement de jour ne sera accepté. La retenue a toujours priorité sur les autres activités.



La direction peut convoquer un élève à la retenue pour une raison qu'elle juge valable selon la gravité ou la fréquence du geste posé.



Je pense à mon avenir...